

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 26 MARS 2019

Présents : H. Giroud-Garampon, José Veloso, J. Sabatino.

Excusés : F. Nardin, C. Farrat, O. Mete. D. Franzin

COURRIER

ARBITRE : Mr TORTOSA Luis :

Vous avez été amené à l'arbitrage par l'intermédiaire du club de ST PIERRE D'ALLEVARD la saison 2018/2019.

Le règlement du statut de l'arbitrage précise qu'un arbitre amené à l'arbitrage par un club doit rester deux saisons minimum dans ce club.

Vous devez rester dans le club de ST PIERRE D'ALLEVARD Les saisons 2018/2019 et 2019/2020.

Vous pourrez devenir indépendant la saison 2020/2021, vous resterez indépendant DEUX SAISONS comme le prévoit le règlement du statut de l'arbitrage.

Le Président
H. GIROUD-GARAMPON

Le Secrétaire
D. FRANZIN